

209C0984
FR0000054421-FS0411

10 juillet 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BRICORAMA

(Euronext Paris)

Par courrier du 10 juillet 2009, la société JG Capital Management (10 avenue George V, 75008 Paris), agissant pour le compte d'un fonds dont elle assure la gestion, et la société IDI (1) (18 avenue Matignon, 75008 Paris) ont déclaré avoir franchi de concert, en baisse, le 7 juillet 2009, le seuil de 5% des droits de vote de la société BRICORAMA et détenir de concert 422 318 actions BRICORAMA représentant autant de droits de vote, soit 7,47% du capital et 4,37% des droits de vote de cette société (2), répartis de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% capital	% droits de vote
JG Capital Management	364 818	6,45	3,78
IDI	57 500	1,02	0,60
Total de concert	422 318	7,47	4,37

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société BRICORAMA, rendue publique par la société le 7 juillet 2009.

(1) Société en commandite par actions contrôlée par la société Ancelle et Associés.

(2) Sur la base d'un capital de 5 655 312 actions représentant 9 653 912 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.